# FICHE RÉCAPITULATIVE DES PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR

0	Copie du passeport ou de la pièce d'identité			
	D Certificat changement de résidence visé par la mairie de départ (document fourni par no oins OU exemplaire mairie)			
0	Avis de mutation			
0	Demande d'admission en franchise (document fourni par nos soins)			
O do	O Inventaire (document fourni par nos soins OU sur papier libre sur la base de not document)			
0	Note d'assurance (document fourni par nos soins)			
0	Fiche de coordonnées expéditeur/destinataire (document fourni par nos soins)			
0	Si véhicule/moto Copie de la carte grise			
0	Attestation de valeur du véhicule (document fourni par nos soins)			
0	D Mandat de representation en douane (document fourni par nos soins)			
$\overline{}$	Attestation de domicile datant d'au moins un an en métropole Ou Attestation d'hébergement avec pièce d'identité de l'hebergeur + Justificatif de domicile			
ou l'e	PORTANT : les documents ci-dessous devront nous être retourné par mail (format PDF) par courrier au plus tard 24h après l'empotage au domicile de votre conteneur ou nlèvement de vos caisses / colis. ut document transmis tardivement entrainera des frais complémentaires.			
	ate de positionnement du container/TC ou date d'enlèvement des colis souhaitée ou date livraison de colis à notre dépôt :			
Jo	ur			
Da	ate de votre départ			
No	om & Prénom			
Da	ate Signature			

# FICHE DE COORDONNÉES À COMPLÉTER IMPÉRATIVEMENT

## Coordonnées au départ

Nom et Prénom :
Adresse domicile départ :
Ville :
PAYS :
N° de téléphone fixe et / ou mobile Fixe : Mobile : E-mail :
Coordonnées à l'arrivée
IMPORTANT : les coordonnées mentionnées ci-dessous serviront à identifier la seule personne habilité à retirer le conteneur/véhicules/marchandises/effets personnels au port de destination
Nom et Prénom ou société* :
Adresse :
Ville :
PAYS :
N° de téléphone fixe et / ou mobile
Fixe :
E-mail :
(*)Si destinataire est une entreprise, un transitaire ou association etc

Toutes les informations demandés doivent être renseigné (OBLIGATOIRE)

# DÉCLARATION DE VALEUR D'UN VÉHICULE

Je soussigné
Demeurant
Déclare que le véhicule immatriculé :
Marque : Modèle :
Année de première mise en circulation :
a une valeur de :€
Fait à Pour faire valoir ce que de droit
SIGNATURE

## **NOTE EXPLICATIVE D'ASSURANCE**

DATE :
NOM ET PRÉNOM :
ADRESSE :

### <u>Assurance Dommage:</u>

Un Maximum de 80 000 euros par déménagement, au-delà une déclaration spécifique devra être faite à hauteur de 300 euros par objet non listé.

Ce risque couvre toutes les avaries survenues durant le transport de vos effets personnels.

### Risques non couverts

Dommage dû à un vice propre au bien

Pour les électroménagers, nous déclinons notre responsabilité sur le non fonctionnement à destination Désaccordement des instruments de musique

Rupture des filaments, ampoules et tubes

Indemnités pour dépareillage d'un ensemble d'objets ou de meubles

Avaries résultant des interventions hors prestation de déménagement de JP FARGUES, de l'expéditeur, du destinataire, de leurs préposés, représentant ou ayant-droit.

Important : Vous devez conserver votre propre assurance automobile jusqu'à la récupération de votre véhicule à destination.

**Pour l'envoi de véhicule** en tous risques (assurance dommage), un constat de départ et d'arrivée sera obligatoirement établi par nos équipes ou notre correspondant et devra être signé par vos soins pour que les dégâts soient pris en charge. En cas d'avaries un devis de réparation vous sera demandé systématiquement par notre assurance.

Le taux de la prime d'assurance est de 2% il se calcul de la manière suivante : 2% x (valeur véhicule + fret maritime) avec un minimum de facturation de 50 €. (franchise de 300 € à la charge du client)

Celle-ci couvre tous les dégâts qui peuvent survenir lors de son transport (perte du véhicule, vol, etc..) <u>sauf batteries</u>, <u>rouille, oxydation, éraflures, rayures ..micro-rayures. Seule les rayures, éraflures et enfoncement mentionnées sur le constat d'arrivé pourrontfaire l'objet d'un dépôt de dossier auprès de notre assureur, sous réserve que ces dommages ne soient pas mentionnés au préalable sur le constat de départ.</u>

De plus tout appareil de radio, ampli... à bord des véhicules, dont la valeur dépasse **1000 euros**, ne seront garanties que sur déclaration spéciale. Les effets chargés dans les véhicules doivent faire l'objet d'un inventaire valorisé.(pour les véhicules en conteneur de groupage)

Pour les effets personnels, c'est l'assurance tous risques (assurance dommage), qui s'applique.

Le taux de la prime d'assurance est de 2% il se calcul de la manière suivante : 2% x (valeur déclarée sur inventaire + fret maritime) avec un minimum de facturation de 35 €. (franchise de 300 € à votre charge)

En cas d'avarie, il vous sera demandé la facture d'achat (pour la marchandise telle que électroménager, audiovisuel, meubles, divers matériels d'outilliage) ou un devis de réparation.

Page 1/2 Paraphe:

Dans le cas où le client qui s'engage à effectuer lui-même l'emballage de ses effets en totalité (meubles, cartons et bibelots), nous vous précisons qu'il est indispensable de faire un emballage conforme au transport maritime, soit une protection thermique et anti choc (emballage en papier Bull et/ou carton pour le mobilier et les bibelots, et en cartons renforcés pour le reste...).

Tous les colis doivent impérativement comporter votre nom, destination et numéro correspondant à l'inventaire, afin d'éviter les oublis et les inversions de colis.

Nous vous rappelons que pour toutes avaries dues à un défaut d'emballage, notre assurance ne pourra en aucun cas prendre à sa charge les dommages constatés.

En cas d'avarie, une franchise de 300€ sera à la charge du client.

### Assurance responsabilité civile

#### Risques couverts

Dégradation des sols, entrées d'immeuble et autres avec utilisation de matériel de déménagement et autres problèmes survenant lors du déménagement - Des photos de ces dégradations devront nous être envoyées par mail dans un délai de 48h après intervention de notre personnel ou de notre prestataire à votre domicile. Elles devront également être notifiées sur la lettre de voiture et contre-signées de notre équipe ou prestataire sur place. Sans Cela, JP Fargues ne pourra être tenu responsable.

### Assurance responsabilité civile contractuelle

300 euros par objet non listé

### Risques non couverts

- Faute du client (vous avez mal emballé un objet qui ne résiste pas au déménagement...)
- Cas de force majeure (vol du camion, accident de la route, intempéries...)
- Dommage dû à un vice propre du bien
- Nous déclinons notre responsabilité en cas de non marquage des colis par le client (nom et destination du colis) OBLIGATOIRE

#### En cas d'avaries

Les dommages constatés entre la prise en charge et la livraison sont matérialisés par des réserves. Elles doivent être écrites sur la lettre de voiture à l'arrivée obligatoirement pour la prise en charge de votre sinistre.

A l'issue de la livraison, vous devez nous faire parvenir un courrier recommandé avec accusé réception sous 10 jours calendaires à compter de la réception de vos biens. Passé ce délai, aucun recours ne pourra être engagé vis à vis de JP FARGUES. Les documents nécessaires au traitement de votre dossier sont les suivants :

- Copie du devis signé, page 1 et 2
- Copie du bon de livraison
- Copie de votre devis de réparation pour les véhicules ou de remise en état de vos biens
- Constat d'arrivée et de départ (pour les véhicules)
- Photos des avaries, dont une avec la plaque d'immatriculation visible de votre véhicule
- Copie de la facture d'achat (matériel audiovisuel neuf, électroménager neuf, outillage neuf...)

Merci de bien vouloir nous retourner ce document dûment signé et précédé de la mention «lu et approuvé». **Nous vous rappelons que cette assurance est obligatoire.** 

SIGNATURE (précédée de la mention «lu et approuvé») :				

# MANDAT DE REPRÉSENTATION EN DOUANE DIRECTE

Je soussigné (nom et prénom)			
(MANDANT)			
donne pouvoir à la société JP FARGUES SE (MANDATAIRE) TVA N°FR840394397000018			
Pour me représenter auprès de l'administration des douanes dans le cadre de la représentation directe conformément à l'article 5.2.1er alinéa du Code des Douanes communautaire (article 26 de la loi de Finances n°97-1239 du 29 décembre 1997) en la personne des salariés habilités.			
- Signer en mon nom et pour mon compte toutes déclarations de douane à l'importation et à l'exportation.			
- Effectuer tous les actes y afférents.			
- Présenter les documents et les marchandises et effectuer les visites en douane.			
- Me représenter auprès des autres administrations ou tout organisme interessé pour la réalisation des opérations confiées (sanitaire, phytosanitaire, vétérinaire, accises).			
- Executer les opérations sous régimes économiques (admission temporaire, exportation temporaire, perfectionnement actif, perfectionnement passif, procédures simplifiées, etc).			
- Autoriser l'utilisation de : mes crédits en douane (1) et/ou des crédits en douane du mandataire (1) aux fins de réalisation des opérations ci-dessus.			
- Régler en mon nom le montant des droits et taxes afférents aux déclarations de douane et actes visés ci-dessus.			
- Recevoir tout remboursement, en donner acquit et retirer tout certificat et en donner reçu.			
Le mandant accepte l'applicabilité des conditions générales de vente de la Fédération des entreprises de transport et logistique de France TLF du 1er Janvier 2013. Le mandataire se réserve en tout temps le droit de refuser un ordre d'accomplir les formalités définies par ce pouvoir.			
Le présent mandat prend effet à compter du (2)			
<ul><li>(1) Rayer les mentions inutiles si necessaire uniquement pour les sociétés</li><li>(2) date de signature du document</li></ul>			
SIGNATURE:			

# **INVENTAIRE** colis dans le véhicule

NOM PRÉNOM ET ADRESSE DOMICILE DEPART Obligatoire		NOM PRÉNOM ET ADRESSE DOMICILE D'ARRIVÉE Obligatoire	
NOMBRES DE COLIS :	CONTENU OU DESIGI Ex : si votre meuble a été emballé	NATION:	VALEUR : (euros)
	nombre de colis (voir exemple da	ans l'inventaire type)	Pas de rature

3 ancien chemin de villeneuve - 31120 PORTET SUR GARONNE - Tel: 05.61.72.51.26 - www.jp-fargues.com - SARL au capital de 31000,00€ - RCS B 403 943 970 - APE 4942Z - FR 5840394397000018

...... / ......

Merci de bien vouloir numéroter vos pages

# **INVENTAIRE** colis dans le véhicule

VALEUR: (euros)

NOMBRES DE COLIS :	CONTENU OU DESIGNATION :  Ex: carton de linge, four,	Pas de rature

VALEUR: (euros) **CONTENU OU DESIGNATION:** Pas de rature NOMBRES DE COLIS: Ex: carton de linge, four, .. Sous-total à reporter : (obligatoire uniquement pour douane et assurance)

Nombre de colis total : (obligatoire) Poids total de vos colis : (approximatif) Je certifie sur l'honneur que les objets, effets et mobiliers contenus sur le présent inventaire sont ma propriété et sont destinés à mon usage personnel. En cas d'avarie, une franchise de 300 € sera appliquée si vous souscrivez l'assurance auprès de JP FARGUES Fait à .....le **SIGNATURE** (obligatoire) Merci de bien vouloir numéroter vos pages

...../ ......

# CERTIFICAT DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE

Je soussigné	
Accompagné de	
	dresse suivante :
À partir du :	
Pour faire valoir ce que de droit	
FAIT LE	
VOTRE SIGNATURE	SIGNATURE + CACHET DE LA MAIRIE

# ATTESTATION DE PROPRIÉTÉ

M. Mme
Sollicite l'admission en franchise des droits et taxes de mes effets personnels et mobiliers repris à l'inventaire ci-dessus et déclare sur l'honneur que ces objets sont en cours d'usage et m'appartiennent :
- depuis plus de trois (3) mois (1) pour les effets en provenance de l'UE, - depuis plus de dix huit (18) mois (1) pour les effets en provenance hors UE, - depuis plus de dix huit (18) mois (1) pour le véhicule, navire ou autre moyen de transport en provenance de l'UE ou hors UE,
Je déclare avoir pris connaissance des dispositions de l'article 18 de la délibération 62 C/P du 10 mai 1989 au terme duquel : «jusqu'à l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de la date de leur importation définitive, les biens personnels et les moyens de transport ne peuvent faire l'objet d'un prêt, d'une mise en gage, d'une location ou d'une cession à titre gratuit sans que les services douaniers en aient été préalablement informés «.
Fait le :
Signature
(1) raver les mentions inutiles

# **DEMANDE D'ADMISSION EN FRANCHISE**

Je soussigné
Demeurant
Déclare :
- Que les objets repris dans l'inventaire ci-joint et pour lesquels je sollicite l'admission en franchise, sont ma propriété et sont bien destinés à mon usage personnel.
- Avoir pris connaissance des instructions figurant à l'article 24 de l'arrêté n°319/CM du 15 avril 1985 aux termes duquel les objets admis en franchise ne peuvent :
- Être utilisés à d'autres usages que ceux en vue desquels la franchise a été accordée.
- Être cédés ou prêté à titre gratuit ou onéreux pendant un délai de trois ans compté à partir de la date d'enregistrement de la déclaration d'importation sans qu'aient été acquittés les droits et taxes calculés sur la valeur résiduelle des marchandises sans préjuger des pénalités prévues par les articles 284 et 285 du code des douanes.
- Je certifie sur l'honneur que les articles repris sur ledit inventaire sont en cours d'usage et m'appartiennent depuis au moins six mois.
Fait à
SIGNATURE:

CERTIFICAT DE LAVAGE ET DE DÉSINFECTION POUR VÉHICULES DETOURISME ET DE TRANSPORT EN COMMUN USAGES, ENGINS, MACHINES, ÉQUIPEMENTS DIVERS ET PIECES DETACHEES

Je soussigné (Nom et raison soc	ciale):	
Certifie que le véhicule ci-après	: (rayer les mentions inutiles) :	
Véhicule de tourisme	Véhicule de transport en commun	Deux roues
Engin minier Engin agricole Eng	gin industriel	
A été nettoyé (Obligatoire pour	tout):	
Lavage interne Lavage externe	Lavage Moteur	
Filtres à air Graissage		
A été désinfecté (Obligatoire po	our le matériel agricole, d'élevage et à u	sage vétérinaire) :
Désinfectant utilisé (Matière act	ive) :	
Dose utilisée :		
Le :	A:	
Signature :	Cachet :	

# RÉGLEMENTATION POUR LES VÉHICULES À L'IMPORTATION EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Les véhicules à destination de Nouméa sont taxés à hauteur de 30% sur la valeur Argus + transport maritime.

Cependant cette taxe peut - être minorée ou exonérée selon les conditions suivantes :

- Si véhicule de fabrication européenne = 21% (vous devez vous procurer un certificat d'origine et non un certificat de conformité auprès du constructeur. Ce document doit mentionner le numéro de châssis du véhicule + un lieu de fabrication en Europe) il doit être établi en français. Ce document permettra l'établissement d'un EUR 1, document douanier indispensable pour bénéficier de l'exonération.
- Les véhicules **aménagés pour les handicapés** ne sont pas taxés. Il faut au préalable un accord favorable de la commission de reconnaissance du handicap et de la dépendance de la Nouvelle Calédonie en fournissant le descriptif du véhicule.
- Les véhicules de **plus de 25 ans** à la date du dédouanement à l'export.

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

**SERVICE EXPORT** 

source : http://www.douane.gouv.nc/portal/page/portal/douane/particuliers/importation\_vehicules

# FICHE INFORMATIONS RESTRICTIONS

Vous trouverez ci-dessous la liste des marchandises interdites et autorisées dans le cadre d'une exportation.

### IL EST AUTORISÉ D'EXPORTER :

- \* Batterie lithium : il faut la fiche de sécurité du produit car considéré comme dansgereux (à voir avec le fournisseur)
- \* Effets et objets mobiliers : effets personnels, linge de maison et articles d'ameublement pi d'équipement (electroménagers/informatiques en bon état et protégés par un emballage adapté) destinés à l'usage personnel des intéressés et aux besoins du ménage.
- \* Vins et produits alcooliques : (uniquement si accompagné d'un document d'accompagnément à l'export «DAE»).
- \* Produits alimentaires en conserves commerciales.
- \* Des véhicules / moto / bateau d'occasion (restrictions USA / Canada, Amérique latine, Asie) et fournir certificat d'origine constructeur.
- \* Matériels ou marchandises neuves : (à condition de fournir facture avec n°d'EORI et adresse de facturation à l'arrivée) + certificat d'origine constructeur/fabricant si nécessaire.

### IL EST INTERDIT D'EXPORTER:

- \* Matériel de guerre ou à double usage.
- \* Tout types d'armes et munitions (contacter les douanes pour les licences d'exportation et/ou d'importation).
- \* Substances explosives, hautement inflammables, chimiques ou toxiques représentant un risque pour la santé.
- \* Marchandises ou objets préohibés : (selon la réglementation française et/ou du pays de destination).
- \* Objets dont un des matériaux au moins est soumis à restriction par la convention de Wahington/Bâle (Autorisations nécessaires pour l'ivoire, certains bois précieux, peaux d'animaux protégés...)

Page 1/2 Paraphe:

^ Refrigerateurs et congelateurs contenant gaz toxiques: (CFC/HCFC).	
* Appareils electriques hors d'usage ou en mauvais état.	
* Pièces détachées contenant des gaz toxiques, résidus d'huile ou déchets c l'huile, batterie usagée, pneus usés, vieilles pièces de voiture en mauvais ét inutilisables à leurs fins initiales.	
* Marchandises présentées sous forme de contrefaçons.	
* Médicaments (sauf avec autorisation spécifique).	
* Produits alimentaires (foie gras, charcuteries, crustacés, fruits et légumes etc)	
* Plantes et produits végétaux.	
* Stupéfiants et psychotropes.	
* Bouteilles de gaz (mêmes vides).	
* Déchets ménagers, inflammables et/ou dangeureux.	
En plus des poursuites judiciaires entrainées par le non-respect de ces interdits, de douane, de manutention, stationnement, de visite, d'expertises et autres f pouvant en découler seront à votre charge. En aucun cas, la société JP FARGUES ne sera tenue responsable par le non-resrestrictions.	frais annexes
Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire	
NOM ET PRÉNOM :	
<b>SIGNATURE</b> (précédée de la mention «lu et approuvé») :	

Page 2/2 Sources: www.douane.gouv.fr / Douane Info Service : 0811 20 44 44